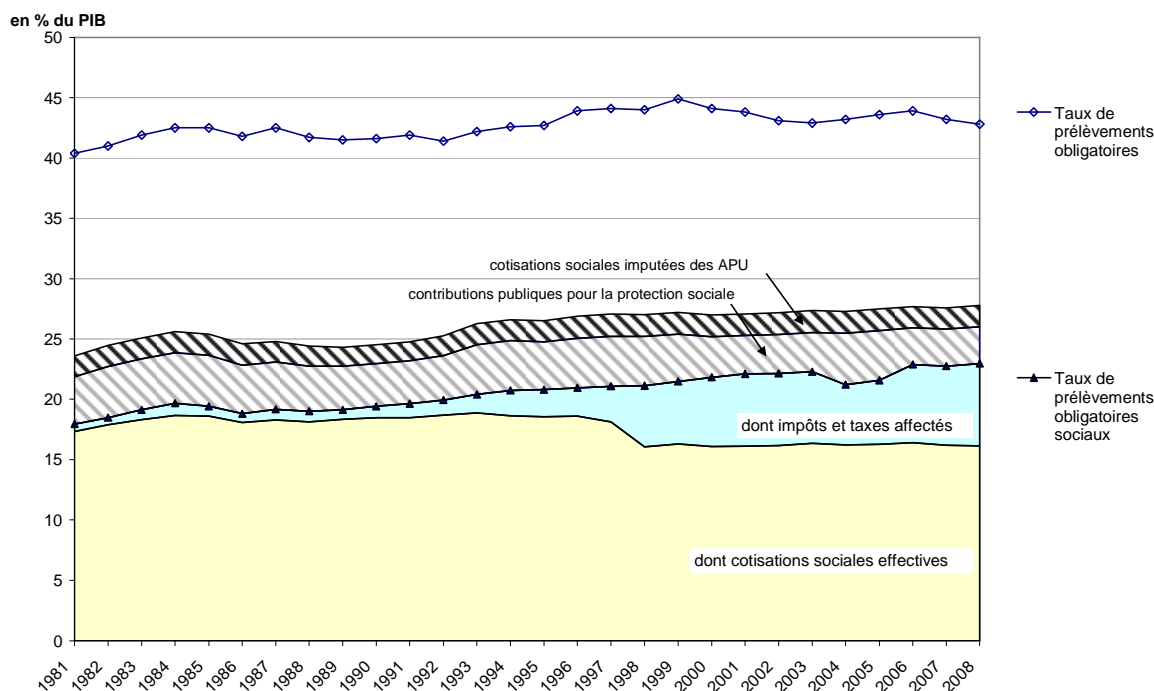


Indicateur n° 2 : Part des prélèvements obligatoires finançant la protection sociale.



Source : INSEE Comptes nationaux, DREES Comptes de la protection sociale.

Le taux de prélèvements obligatoires est défini comme l'ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques rapporté au PIB (*voir encadré méthodologique*). Il atteint 42,8 % du PIB en 2008 contre 40,4 % en 1981.

Au sein des prélèvements obligatoires, on peut distinguer les prélèvements obligatoires sociaux, c'est-à-dire les cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les impôts et taxes affectés à la protection sociale. Le taux de prélèvements obligatoires sociaux calculé en rapportant ces montants au PIB atteint 23,0 % en 2008. Au sein de cet agrégat, les cotisations sociales effectives représentent 16,1 % du PIB et les impôts et taxes affectés 6,8 % du PIB. Depuis le début des années quatre-vingt, le poids des prélèvements obligatoires sociaux dans le PIB a augmenté de près de cinq points : il était de 18,0 % en 1981. En 2008, les prélèvements obligatoires sociaux représentent ainsi plus de la moitié (54 %) de l'ensemble des prélèvements obligatoires, contre 44 % en 1981.

Cette évolution est imputable à l'augmentation des impôts et taxes affectés à la protection sociale qui ne représentaient que 0,6 % du PIB en 1981, tandis que les cotisations sociales ont diminué en part du PIB (17,3 % du PIB en 1981). Cette fiscalisation du financement de la protection sociale a commencé dans les années quatre-vingt dix avec l'introduction de la CSG en 1991. Elle a été particulièrement importante lors des années 1997-1998, lorsque la CSG s'est substituée à la quasi-totalité des cotisations salariales maladie.

Les prélèvements obligatoires sociaux constituent un premier niveau d'analyse, mais ils n'englobent pas l'ensemble des financements publics affectés à la protection sociale et contenus dans l'agrégat prélèvements obligatoires. Il faut en effet y ajouter les contributions publiques affectées à la protection sociale, qui représentent 3,0 % du PIB en 2008 et les cotisations imputées des administrations publiques, qui représentent 1,8 % du PIB.

Parmi les prestations financées par les contributions publiques et cotisations imputées, on peut citer notamment les allocations financées par l'État (allocation aux adultes handicapés, allocation aux parents isolés) ou les collectivités locales (revenu minimum d'insertion...) et les prestations sociales versées directement aux fonctionnaires (essentiellement la retraite des fonctionnaires de l'État). Ces dépenses ont nécessairement pour contrepartie des ressources des administrations publiques qui les supportent, lesquelles accroissent d'autant le poids des prélèvements imposés à l'économie pour financer la protection sociale.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2 :

Le taux de prélèvements obligatoires est calculé par l'INSEE. C'est le rapport au PIB des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire des impôts et cotisations sociales effectives reçus par les administrations publiques et les institutions européennes.

Les prélèvements obligatoires sociaux sont les cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques (source : comptes nationaux, INSEE), et les impôts et taxes affectés à la protection sociale (source : comptes de la protection sociale, DREES). Sont exclues ici les cotisations sociales effectives affectées au financement des régimes directs d'employeurs des entreprises publiques (RATP et par le passé EDF, GDF, La Poste). En comptabilité nationale, les comptes de ces régimes ne sont pas distingués de ceux des entreprises concernées et sont donc rattachés au secteur institutionnel *sociétés et quasi sociétés non financières*.

Pour l'élargissement à l'ensemble du financement public de la protection sociale, on considère l'ensemble des contributions publiques versées à la protection sociale (source : comptes de la protection sociale, DREES), ainsi que les cotisations imputées des administrations publiques (source : comptes nationaux, INSEE).